

A Monsieur Étienne Guyot,  
Préfet de Région  
Préfecture de la région Occitanie  
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales  
Place Saint-Étienne  
31038 Toulouse CEDEX 9

A Toulouse, le 30 octobre 2020

Nos Réf. : 2020-20 /SC/KSH

Objet : Chasse et confinement octobre 2020

Monsieur le Préfet de Région,

Considérant la situation exceptionnelle que vit aujourd'hui l'ensemble de nos concitoyens, en cette période de pandémie COVID, nous sommes particulièrement sensibles aux actions et positions qui pourront nous conduire, avec nos partenaires institutionnels, à œuvrer en faveur de la limitation de la propagation du virus.

L'ensemble de notre réseau fédéral, qui gère l'activité de près de 150 000 pratiquants, s'est dès le printemps, engagé dans la sensibilisation et la mobilisation de ses adhérents pour l'application des principes de sécurité et des gestes barrières lors de leurs activités de chasse, quelles qu'elles soient.

Dans ce contexte, les présidents des fédérations départementales des chasseurs d'Occitanie, réunis ce jour en conseil d'administration de leur fédération régionale, souhaitent vous exprimer clairement leur demande de maintien de l'ensemble des pratiques de chasse sur le territoire régional. Celle-ci est amplement justifiée au regard de nos missions de service public en faveur de la gestion des équilibres agro-sylvo-cynégétiques, de la prévention des dégâts de grand et petit gibier, de la lutte contre la déprédation, et de la surveillance sanitaire.

Les dérogations qui pourraient être prises doivent considérer que ces missions sont conduites dans tous les départements. Nous en appelons donc à votre vigilance sur nécessaire cohérence régionale. Nos adhérents ne pourraient en effet comprendre des décisions dérogatoires différentes d'un département à l'autre.



Il faut donc, en cette période transitoire, nous donner les moyens de pouvoir pratiquer tant individuellement que collectivement. Les prélèvements sur les populations de sangliers, cervidés, pigeons ramier, lagomorphes et sur les espèces causant des dégâts, doivent pouvoir se poursuivre afin de limiter ces derniers. A défaut, les chasseurs ne pourront assumer les conséquences des dommages sur les intérêts économiques de nos territoires ruraux, et en particulier agricoles et forestiers.

Enfin, il est nécessaire que nos chasseurs de migrateurs, qui ont déjà connus et mis en pratique les consignes sanitaires en matière de grippe aviaire, puissent exercer leur activité afin d'assurer cette indispensable vigilance sanitaire dont nul ne saurait se passer à la veille d'une nouvelle épizootie, notamment dans notre région à forte production avicole.

Vous espérant sensible à l'enjeu que représente cette demande pour l'avenir de nos territoires et comptant sur votre appui, je reste avec l'ensemble des présidents de FDC à votre disposition et vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Président de la Fédération des chasseurs d'Occitanie  
Serge CASTERAN



*Copie :*

*Mesdames et Messieurs les Préfets de départements de la région Occitanie,*

*Madame Carole DELGA Présidente de Région et M. Ferdinand JAOUL, conseiller régional délégué à la chasse et à la pêche*

*Monsieur Willy SCHRAEN, Président de la FNC*

*Mesdames et Messieurs les directeurs de DDT et DDTM de la région Occitanie*

